

Règlement intérieur **Camping les Rulières**

1-Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur le camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant ,
Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur ,
Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer , Nul ne peut y élire domicile ,

2- Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leur parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci ,
En application de l'article R,611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile le gestionnaire est tenu de remplir et signer par le client de nationalité étrangère ,dès son arrivée une fiche individuelle de police , Elle doit mentionner notamment :
Le nom et prénom
La date de naissance
La nationalité
Le domicile habituel
L'immatriculation du véhicule
Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents ,

3- Installation

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant ,

4- Bureau d'accueil

Ouvert tous les jours de 14h à 18h30

5- Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil ,
Il est remis a chaque client qui le demande,

6- Modalités de départ

Les clients sont invités à prendre rendez vous au bureau d'accueil pour l'état des lieux de départ et ainsi fixé leur heure de départ ,

7- Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leur voisins
Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence ,
Les fermetures de portières et de coffre doivent être aussi discrètes que possible ,

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté et les propriétaires doivent avoir les papiers de leur animal ainsi que les vaccinations à jour ,
Les chiens de catégories 1 et 2 sont strictement interdit sur le camping ,
Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping , même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables,
Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total : soit de 22h30 à 6h30 ,

8 – Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil , Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain de camping ,
Aucun remboursement de la taxe de séjour ne sera effectuer en cas de départ anticipé ,

9 – Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant , les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent ,
Le campeur peut recevoir jusqu'à 4 visiteurs ,
Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine ,
Les voitures des visiteurs doivent rester sur le parking en face de l'accueil ,

10 – Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping , les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10KM/H
La circulation est interdite entre 22 heures et 6h30 ,
Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant ,
Le stationnement ne doit pas en outre entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants ,

11 – Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté , à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations notamment les sanitaires ,
Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux ,
Les ordures ménagères , les déchets de toute nature , les papiers doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet ,
Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage ,
Les plantations et les décorations florales doivent être respectées ,
Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres , de couper les branches , de faire des plantations ,
Toutes réparations de dégradation commise à la végétation , aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur ,
L'emplacement ou le chalet qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux ,
En cas de remarques merci d'en faire part au bureau d'accueil dans un délai de 2 Heures après la remise des clefs ,
Passé ce délai aucune réclamation ne saurait être admise,

12 – Sécurité

Incendies

Les barbecues sont autorisés à condition de prévoir un seau d'eau à proximité et de ne pas faire ça à côté de la haie ou de la terrasse du chalet ,
En cas d'incendie aviser immédiatement la direction ,
Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité ,

Vol

Le campeur est responsable de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte , Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur affaires ,

13 – Jeux

Aucun jeux violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations ,
La salle d'accueil ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés ,
Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents ,

14 – Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur , le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire , mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles ,
En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure , par le gestionnaire , de s'y conformer , celui-ci pourra résilier le contrat sans indemnités aucunes ,

Conditions particulières au camping Les Rulières

Vous êtes ici dans un camping familial et paisible le calme et la quiétude sont les maîtres mots ,
Les seules conditions particulières que nous souhaitons faire appliquer dans le camping sont des règles de vie courante autour de la notion de RESPECT sous toutes ces formes ,

D'abord le respect des autres :

- Faire le plus attention possible à ne pas faire trop de bruit
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- La politesse est essentielle et permet de meilleurs rapports entre tous !

Ensuite le respect de la nature

– LE TRI SELECTIF EST OBLIGATOIRE

- Ne pas mettre de déchets par terre (y compris mégot de cigarette notamment pour éviter le risque d'incendie)
 - Ne gaspillez pas l'eau , elle est très précieuse (le lavage des véhicules est interdit)
 - L'énergie est aussi très précieuse et très coûteuse, nous comptons sur vous pour l'économiser au mieux ,
 - Le compostage de vos déchets organiques est fortement conseillé, le gestionnaire est là pour vous en parler si besoin ,
 - Il vous ai demandé de ne rien jeter dans les toilettes (couches,lingettes,protection périodique) pour ne pas endommager les fosses sceptique,
- Enfin le respect du matériel et infrastructures :
- Nous vous demandons de faire attention aux différents lieux communs (sanitaires, espaces jeux,piscine,coin lecture),
 - Les espaces verts sont importants faites y attention ,

Toute l'équipe du camping les RulièreS vous remercie de votre compréhension ,
N'hésitez pas à nous parler de tous problèmes auxquels vous êtes confrontés , nous ferons tout notre
possible pour vous satisfaire au mieux ,

